

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1861

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 25

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* À la première phrase de l'article L. 131-11, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « dernier » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.